



FerCher
Communauté de Communes

recherchez-vous ?

NDIR & VIEILLIR

www.cc-fercher.fr

HÔTEL COMMUNAUTAIRE



Facture d'eau



Déchets ménagers



Implanter son entreprise



Nouveaux arrivants



Piscine

FerCher

Le mag

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Civray - Lunery - Mareuil-sur-Arnon - Plou - Primelles - Saint-Caprais - Saint-Florent-sur-Cher - Saugy - Villeneuve-sur-Cher

p. 7

**INFORMATIONS
INTERCOMMUNALES**
Projet social
de territoire

p. 11

COMMUNICATION
Nouveau site Internet

**N°7
JANVIER
2025**

Chères Habitantes, chers Habitants,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente la 7^e édition de FerCher le Mag. Depuis le lancement de ce magazine, notre ambition a été de diversifier nos moyens de communication et de renforcer le sentiment d'appartenance à notre territoire. Grâce à ce support, mais aussi à l'application IntraMuros et à notre page Facebook, vous pouvez suivre au quotidien l'actualité de notre Communauté de Communes FerCher.

Depuis plusieurs mois, vos élus travaillent activement à la refonte complète de notre site internet. Ce nouvel outil aura pour vocation de rendre accessibles toutes les informations utiles à la vie de notre territoire, quelle que soit la commune où vous résidez. Vous y trouverez des renseignements pratiques pour votre quotidien, les services intercommunaux, les associations locales, mais aussi des informations sur l'habitat. Ce site sera également une vitrine de notre développement économique : la rubrique Entreprendre mettra en lumière les atouts de notre territoire pour les futurs investisseurs et porteurs de projets.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues élus pour leur soutien indéfectible durant cette année, qui n'a pas été sans défis. Grâce à leur implication, notre Communauté de Communes évolue et se modernise, afin d'être toujours plus proche de vos besoins.

J'espère que la lecture de cette nouvelle édition vous donnera satisfaction et vous rappellera à quel point il est agréable de vivre sur les terres de FerCher.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année, en espérant que la santé, ce pilier de notre bien-être, soit au rendez-vous pour vous et vos proches.

Très bonne lecture,

Fabrice Chabance
Président

p. 3	La volonté des élus
p. 4	Développement économique
p. 7	Information intercommunale
p. 10	Bien vivre
p. 11	Communication

Créée le 29 décembre 2000, la Communauté de Communes FerCher regroupe neuf communes : **Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Saugy et Villeneuve-sur-Cher**. Elle compte 11 617 habitants (INSEE / Population 2018) sur une superficie de 232 km².

Contrairement à une commune qui possède la clause de compétence générale, une Communauté de Communes exerce des compétences particulières, obligatoires ou facultatives à la place des communes de son ressort. Elle ne peut pas agir en dehors de ces compétences transférées par les communes.

Contacts de vos mairies

Civray : 02 48 55 14 09 - contact@civray-cher.fr

Lunery : 02 48 23 14 20 - mairie@lunery.fr

Mareuil-sur-Arnon : 02 48 69 91 06 - mairie.mareuil18290@orange.fr

Plou : 02 48 26 21 41 - communedeplou@wanadoo.fr

Primelles : 02 48 68 91 03 - mairie.primelles@orange.fr

Saint-Caprais : 02 48 55 02 12 - saintcaprais2@wanadoo.fr

Saint-Florent-sur-Cher : 02 48 23 50 00

contact@villesaintflorentsurcher.fr

Saugy : 02 48 26 26 21 - mairiesaugy@orange.fr

Villeneuve-sur-Cher : 02 48 55 04 50

mairie-villeneuve-cher@orange.fr

Bulletin d'information communautaire

Directeur de la publication : Fabrice Chabance, président

Rédaction, maquette, photos : service communication

Impression : Centr' Imprim - 36100 Issoudun

Dépôt légal : janvier 2025

Tirage : 6 200 ex.

COHÉSION TERRITORIALE

Saint-Florent-sur-Cher restera au coeur de la Communauté de Communes FerCher

Lors du conseil municipal du 19 novembre dernier, la commune de Saint-Florent-sur-Cher a voté, à la majorité (23 voix pour, 5 abstentions), pour rester au sein de la Communauté de Communes FerCher. Cette décision fait suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes de janvier et met fin à un débat ouvert par l'ancienne majorité municipale qui, en 2018 et 2019, avait envisagé un retrait de FerCher pour rejoindre la Communauté d'Agglomération Bourges Plus.

Les enjeux du débat

Une série d'études menées par un groupe de travail, composé d'élus de la majorité et de l'opposition, a révélé l'impact potentiellement négatif d'un départ vers Bourges Plus. L'impact fiscal pour les administrés de Saint-Florent-sur-Cher serait trop important, avec une augmentation des impôts estimée entre 120 et 200 euros par an. De plus, des obligations financières comme la gestion de la piscine (435 000 € par an) rendraient cette transition difficile sans hausse d'impôts. Pour éviter un scénario encore plus coûteux, il a été considéré essentiel que Bourges Plus et Suez reprennent les agents de FerCher et du Sictom, ce qui n'est pas garanti.

Conséquences pour FerCher et les communes membres

Le retrait de Saint-Florent-sur-Cher de FerCher risquerait de mener à sa dissolution, une perspective inacceptable

pour les autres communes membres, qui se sont toutes opposées à ce départ. La décision de rester assure la cohésion communautaire et permet de préserver un cadre de proximité et de gestion à taille humaine, au plus près des habitants.

Les projets en cours et la mutualisation des services

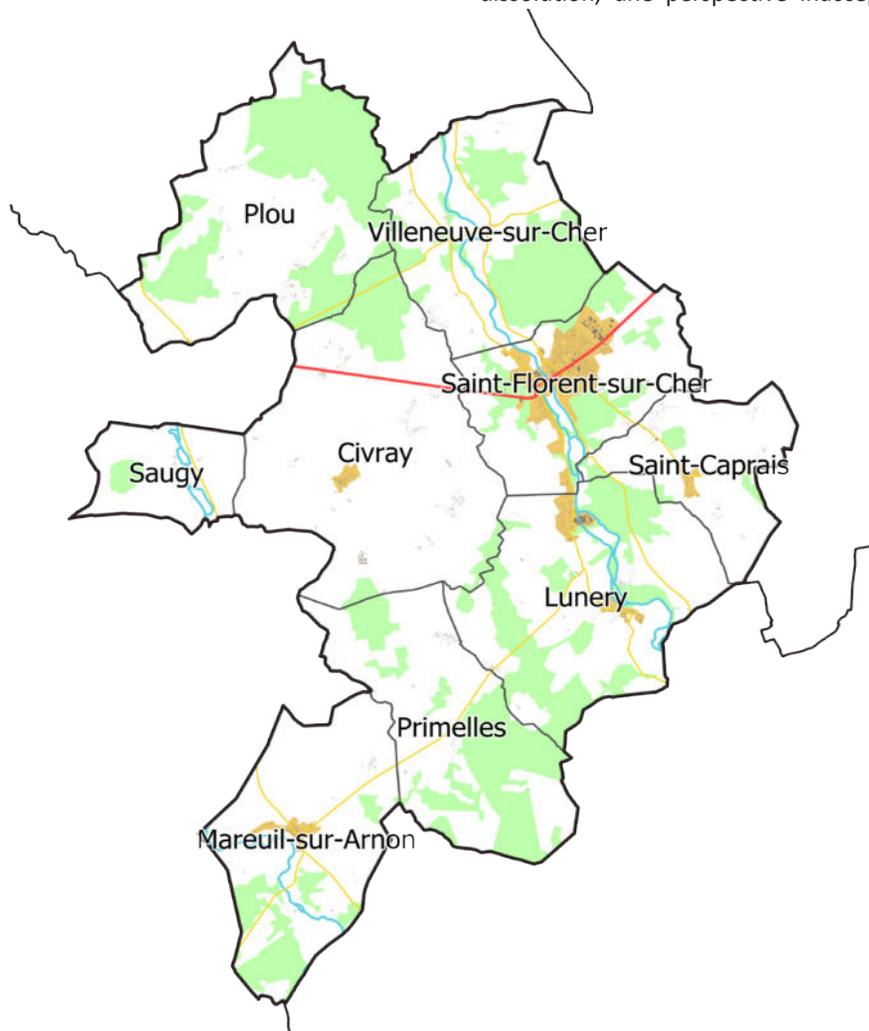
Saint-Florent-sur-Cher s'engage pleinement dans la dynamique de FerCher, notamment à travers des projets structurants comme le projet de territoire et le projet social de territoire, qui visent à renforcer la solidarité et le développement harmonieux des communes. Une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, renouvelée le 5 décembre, permettra d'améliorer l'offre de services, notamment pour la petite enfance et la jeunesse.

Perspectives de collaboration avec Bourges Plus

Malgré la décision de rester au sein de FerCher, des pistes de collaboration avec Bourges Plus continuent d'être explorées. Une rencontre en octobre 2024 avec la présidente de Bourges Plus, Irène Félix, a permis d'identifier des opportunités de partenariat, comme c'est déjà le cas avec le réseau de transport Agglo Bus.

La décision de Saint-Florent-sur-Cher de rester dans la Communauté de Communes FerCher réaffirme son attachement à une gestion de proximité et à des valeurs de solidarité intercommunale. La mutualisation des services et des compétences au sein de FerCher offre un cadre adapté pour répondre aux défis futurs, tout en optimisant les ressources pour un service public de qualité.

L'ensemble des Maires s'est exprimé en faveur du maintien de Saint-Florent dans FerCher, une décision saluée par le Bureau Communautaire, qui y voit un renforcement précieux de la solidarité entre les communes membres.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAC TERRE DES BROSSES

La ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Terre des Broses, située à Saint-Florent-sur-Cher, constitue un projet stratégique pour dynamiser l'économie locale et attirer des entreprises dans la région. Initiée par la Communauté de Communes FerCher, cette zone s'étend sur 15 hectares, proche de grands axes comme l'autoroute A71 et la nationale N151, offrant un emplacement géographique idéal pour des activités industrielles, commerciales et de services.

Objectifs et Aménagements

Le projet d'aménagement répond aux besoins des entreprises locales tout en valorisant le territoire. Il inclut :

- **Viabilisation des terrains** : mise en place d'infrastructures comme les routes, réseaux et espaces verts.
- **Attractivité des lieux** : traitement des abords pour un environnement agréable, intégrant notamment des espaces publics de promenade.
- **Respect du patrimoine** : adaptation du projet suite à des découvertes archéologiques lors des études mettant en évidence des vestiges alto-médiévaux.

Enjeux Économiques

La ZAC accueille principalement des entreprises dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie, renforçant le tissu économique régional. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large visant à revitaliser les communes environnantes et à dynamiser le bassin d'emploi. Plus de 4 millions d'euros ont été investis pour la viabilisation, la ZAC est donc maintenant un levier essentiel pour attirer des investissements et encourager l'installation de nouvelles entreprises.

Grâce à son emplacement stratégique et ses aménagements modernes, la ZAC Terre des Broses est un atout majeur pour le développement économique de FerCher. Elle s'inscrit dans une politique proactive de la Communauté de Communes FerCher pour renforcer la compétitivité de son territoire

Développement

Les élus de FerCher ont beaucoup travaillé ces derniers mois avec les entreprises et artisans qui souhaitent s'installer sur la ZAC. Aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir annoncer que la totalité des terrains proposés à la vente sont soit achetés, soit sous compromis.

Sur le plan ci-après, vous pouvez constater que différents corps de métiers vont rejoindre l'offre déjà très attrayante présente sur Saint-Florent-sur-Cher.

- (1) **La parcelle N°1 accueillera d'ici 2026 une nouvelle entreprise**, nous aurons l'occasion de vous tenir informés dès le compromis signé. La parcelle n°4 fera partie du lot sous compromis.
- (4) Cette parcelle devra accueillir **le parking des salariés de la parcelle** (1)
- (5) **Le cabinet dentaire** des docteurs Prunier et Rambure
- (6) **L'entreprise Doizon** expose et vend garages, abris et auvents
- (7) **BGC** propose ses services de chauffage, plomberie et climatisation entre autres.
- (8) Un **restaurant d'entreprise** prendra place au sein de la ZAC,
- (9) **Kleber Malecot**, société de vente et d'entretien d'engins de travaux, devrait emménager aussi sur les terres florentaises dans les mois à venir. La signature du compromis est programmée première semaine de janvier.
- (10-11-12) **L'entreprise SEB** a inauguré cette année son nouvel atelier de pliage **Aquila RH et Informatique Diffusion** sont installés dans les premiers locaux de l'entreprise SEB, où sont toujours installés aujourd'hui leurs bureaux.

(13) Vous pouvez d'ores et déjà que les travaux de **Pallex** sont en cours. C'est un projet de grande ampleur qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2025. En location depuis de nombreuses années dans la zone de la Vigonnière, Pallex a souhaité construire son propre dépôt, pour répondre aux besoins croissant de développement. Plus d'informations dans l'encart suivant.

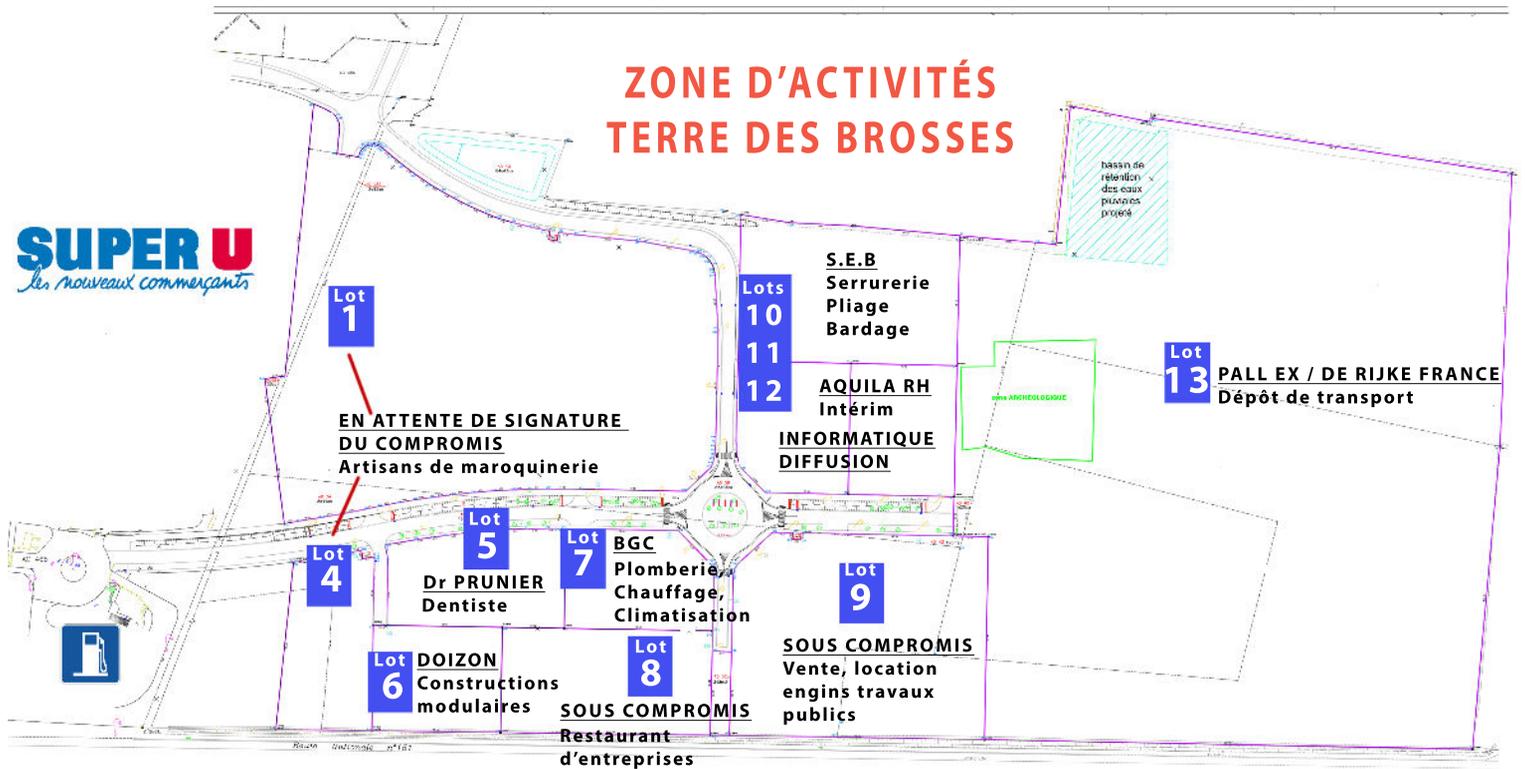
Bien sûr, avec l'arrivée imminente de tous ces nouveaux acteurs, de nouveaux travaux d'aménagement seront à prévoir, en lien avec les entreprises. Des accès et passages piétons sécurisés seront nécessaires, une pénétrante sur l'entrée de la zone, pour faciliter l'accès des salariés, des dispositifs de vidéoprotections, des aménagements d'espaces verts.

FerCher répondra au plus proche des attentes et des besoins de tous les acteurs locaux, essentiels au développement économique de notre territoire.

*Entretien avec
Olivier Chagnon,
directeur de Pallex*



PALLEX
FRANCE



UN NOUVEAU BATIMENT POUR PALL-EX FRANCE : UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX ANCRÉ A SAINT-FLORENT-SUR-CHER



franchise européenne d'un grand réseau logistique, a grandi rue Fernand Léger. Malgré cet ancrage historique, les locaux actuels ne répondant plus aux besoins croissants de l'entreprise, il fallait envisager un nouveau site...

La société Pall-Ex France, spécialisée dans le transport de marchandises palettisées, franchit une nouvelle étape de son développement avec la construction d'un bâtiment moderne et innovant à l'entrée de Saint-Florent-sur-Cher.

Un choix stratégique et symbolique

Implantée à Saint-Florent-sur-Cher depuis sa création il y a plus de dix ans, Pall-Ex France,

"Attaché à la ville de Saint Florent et malgré les sollicitations des communes environnantes, j'ai choisi de poursuivre notre développement sur ce territoire." souligne Olivier Chagnon le directeur.

Un HUB logistique tourné vers l'international

Ce nouveau bâtiment deviendra un véritable HUB, (Déf. Centre névralgique où transitent et se redistribuent les marchandises). Ce déménagement prévu pour septembre 2025 va permettre à l'entreprise de renforcer sa présence sur le marché français et européen. C'est également l'opportunité de créer de nouveaux emplois qualifiés et de développer de nouvelles activités économiques.

Un outil industriel innovant

Reflét d'un secteur en pleine transformation industrielle, Pall-ex a imaginé un bâtiment aux couleurs sobres, innovant & connecté et grâce à des équipements de pointe et une organisation optimisée, ce HUB permettra à Pall-Ex France d'améliorer encore davantage la fluidité de ses opérations en garantissant des délais toujours plus courts pour ses adhérents. Les activités de l'entreprise s'effectuant principalement la nuit, ce nouveau site n'aura pas d'impact significatif sur le trafic routier existant.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



ZONAGE FRR : FRANCE RURALITÉS REVITALISATION

Statut FRR pour FerCher

Depuis le 1^{er} juillet 2024, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes FerCher bénéficie désormais du statut de **Zone France Ruralités Revitalisation (FRR)**. Ce zonage remplace le dispositif précédent de Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), qui ne couvrait que la commune de Mareuil-sur-Arnon au sein de FerCher. La décision d'étendre ce statut à toutes les communes de la Communauté de Communes a été accueillie avec une grande satisfaction, après des années de démarches et de demandes des élus communautaires pour obtenir cette reconnaissance.

Un soutien renforcé pour les territoires ruraux

Le dispositif FRR a pour **objectif de dynamiser l'activité économique et de soutenir l'emploi dans les territoires ruraux**. Pour cela, il propose des avantages fiscaux et sociaux destinés aux entreprises, principalement celles de moins de 11 salariés. Ces entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales ou libérales, peuvent bénéficier d'incitations significatives pour s'implanter ou se développer sur le territoire.

Les professionnels de santé, par exemple, qui choisiraient de s'installer sur la Communauté de Communes FerCher, pourront profiter de ces avantages. Il en va de même pour un entrepreneur souhaitant racheter un commerce existant ou pour un artisan désireux de lancer une nouvelle activité.

Des exonérations fiscales et sociales attractives

Dans le cadre du zonage FRR, **toutes les entreprises créées ou reprises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 et employant moins de 11 salariés bénéficieront automatiquement d'une exonération de l'impôt sur le revenu** ou de l'impôt sur les sociétés pendant huit ans, dont les cinq premières années à 100%. De plus, pour les entreprises de moins de 50 salariés, des exonérations sociales à l'embauche sont également prévues, facilitant ainsi la création d'emplois.

Des exonérations complémentaires pour renforcer l'attractivité

Pour aller encore plus loin et renforcer l'attractivité du territoire, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de mettre en place des exonérations complémentaires, spécifiques au zonage FRR. Ces mesures, financées par la Communauté de Communes, incluent :

- **Une exonération de la cotisation foncière des entreprises intercommunales** et de la taxe foncière sur les propriétés bâties intercommunale pendant cinq ans pour les entreprises créées ou reprises de moins de 11 salariés. Cette exonération sera ensuite dégressive sur une période supplémentaire de trois ans.

- **Une exonération de la cotisation foncière des entreprises intercommunales pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires** qui s'installeront sur le territoire, valable pour une durée de cinq ans.

- **Une exonération de la taxe foncière sur les Propriétés Bâties intercommunales** pendant 15 ans pour les logements acquis et rénovés avec l'aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Un engagement clair pour l'emploi et l'habitat

Ces décisions témoignent d'une volonté forte du Conseil Communautaire de soutenir l'emploi, de développer l'activité économique locale, d'attirer des professionnels de santé et de favoriser la rénovation de l'habitat. La revitalisation des communes rurales passe par un effort collectif pour offrir des conditions attractives aux porteurs de projets, entrepreneurs et nouveaux habitants.

Un appel aux porteurs de projets

Si vous avez un projet ou souhaitez entreprendre sur le territoire de la Communauté de Communes FerCher, ces dispositifs sont faits pour vous ! Vous pouvez obtenir davantage d'informations en contactant **Antoine Delamotte, développeur économique de la Communauté de Communes, aux coordonnées suivantes :**

Les avantages offerts par le zonage FRR représentent une véritable opportunité pour dynamiser le tissu économique local, créer de l'emploi et revitaliser le territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Communauté de Communes pour en savoir plus et découvrir comment votre projet peut bénéficier de ces mesures.

antoine.delamotte@bge-berrytouraine.com

06 08 58 58 91

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI JOB DATING

Première édition

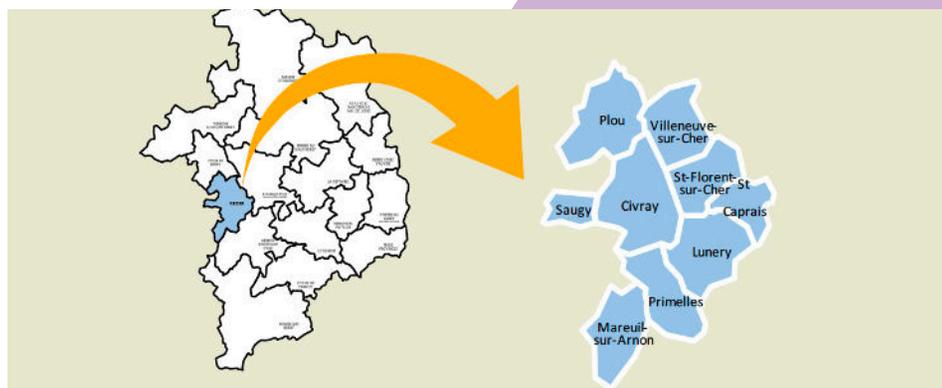
Le 26 novembre, la **première édition des Rendez-Vous de l'Emploi**, un jobdating inversé, s'est tenue à la salle Roseville, organisée par la Communauté de communes FerCher en collaboration avec plusieurs partenaires (BGE, ASER, Aquila RH Bourges, Artus Intérim, la CCI du Cher, France Travail, la Mission Locale et le PETR Centre-Cher). Cet événement, destiné tant aux chercheurs d'emploi qu'aux salariés, visait à faciliter les rencontres et les échanges informels entre habitants et chefs d'entreprise locaux autour d'un café, sans entretiens d'embauche formels.

Quatre entreprises locales (S.E.B, Super U, Tecalemit et TVI Bougault) ont participé, favorisant des discussions humaines et naturelles grâce à une approche conviviale et un nombre limité de participants. Les dirigeants ont présenté leurs activités, les métiers proposés et partagé leurs parcours entrepreneuriaux.

L'événement a débuté avec un accueil chaleureux autour de café et viennoiseries, permettant des échanges initiaux avec les partenaires avant de rejoindre les îlots de discussion avec les entreprises. La première édition a attiré environ 60 participants, marquant un véritable succès.

Prochaine édition prévue le 25 mars 2025, avec l'objectif de rendre ce rendez-vous trimestriel.





INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE 2025 À 2030

Un projet plein d'enjeux

La Communauté de Communes FerCher a signé, le 5 décembre dernier, la **nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG)** pour la période 2025 – 2029, avec le partenariat de la CAF, du conseil départemental, et de la MSA Beauce cœur de Loire.

Cette convention, consultable sur le site FerCher dans sa totalité, a été bâtie grâce à une démarche de diagnostic partagé associant les habitants et acteurs locaux.

Il a aussi été dressé, grâce à la participation des 9 communes de FerCher, toutes désireuses d'adhérer à cette CTG, un portrait de territoires, ainsi qu'un inventaire des structures et dispositifs existants.

Les interventions, menées par la CAF du Cher, la MSA Beauce Cœur de Loire et le Conseil Départemental, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes concernent les principaux axes d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

Le travail de co-construction de cette CTG a permis de définir cinq enjeux qui correspondent aux changements attendus pour le territoire à échéance 2029.

Enjeu 1 : l'offre d'accueil pour les parents dès la naissance

En 2029, tous les parents pourront bénéficier d'un mode de garde. Ils auront

une connaissance de l'offre d'accueil sur le territoire dès la naissance. Les familles pourront bénéficier des actions sur toutes les communes du territoire FerCher.

Enjeu 2 : les modes de garde pour les enfants

En 2029, tous les enfants pourront bénéficier d'un mode de garde. Tous les services enfance seront accessibles aux familles du territoire.

Enjeu 3 : prévention et santé chez les jeunes du territoire

En 2029, les jeunes du territoire auront un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Les jeunes sont sensibilisés en matière de prévention santé

Enjeu 4 : les parents bénéficient d'écoute et d'accompagnement

En 2029, soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle de parentalité.

Enjeu 5 : accompagnement des citoyens dans leurs démarches administratives

En 2029, les habitants auront une connaissance de tous les dispositifs existants et un accompagnement adapté à chaque demande qui permettra l'aboutissement des démarches administratives.

Une évaluation est conduite tout au long de la présente convention. Cette évaluation, réalisée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées. La réalisation de cette CTG viendra compléter la **mise en place du Projet social de territoire** qui porte une vision à court, moyen et long terme et nous permet de **répondre d'ici 2030**, aux besoins de toutes les populations de notre territoire. Le projet social se décline autour de plusieurs grands axes, identifiés comme essentiels par les 9 communes de FerCher. Des groupes de travail se sont réunis pour définir des **objectifs atteignables, mesurables, ambitieux bien entendu et tournés vers l'avenir.**

Pour nos aînés, nous souhaitons **accompagner le bien vieillir en milieu rural**, soutenir le **maintien à domicile**, tout en proposant les solutions alternatives entre le domicile et l'établissement hospitalier pour personnes âgées. D'ici 2030, les élus FerCher

veulent que les personnes âgées aient des **choix diversifiés sur leur mode de vie**, en facilitant la prévention, les soins et les services adaptés à leurs besoins. Pour **lutter contre l'isolement**, les lieux de rencontre et d'écoute, au travers des loisirs et de la culture, seront renforcés et identifiés comme lieux de convivialité. **L'accès au droit** sera aussi une priorité. Dans un premier temps, nous devons favoriser le relais de l'information et l'orientation des habitants sur les **services à la population existants**. Chaque administré sera accompagné dans ses démarches **administratives ou numériques**, comme cela se fait déjà avec France Services. Les communes, ensemble, développeront des **actions sociales collectives**.

Nous devons d'ici 2030 renforcer les actions de **prévention et la promotion de la santé** sur tout le territoire de FerCher. Les connaissances autour du parcours de **santé physique et mentale** seront connues de tous, tout en assurant une promotion active des **habitudes de vie et des environnements favorables** à la santé. Enfin, nous renforcerons l'information sur les ressources et les modalités de **prise en charge du handicap**.

Comme pour la CTG, le projet social développera **des services attentionnés tout au long des parcours de vie, petite enfance, jeunesse et même parentalité**.

FerCher portera un oeil attentif sur l'**HABITAT** dans ses communes, avec pour objectif qu'en 2030, les habitants disposent de **logements de qualité, adaptés à la diversité des besoins**. Il sera important de mettre en **perspective le logement pour tous et l'aide au maintien à domicile des séniors**.

Bien sûr, FerCher se positionnera comme facilitateur en informant et accompagnant ses habitants vers un **parcours d'insertion sociale et professionnelle**, démarche étendue à l'ensemble des communes.

L'ensemble des **élus s'est porté volontaire** pour faire vivre ce projet social de territoire, identifié comme essentiel pour toute la communauté. D'autres volets que le social seront développés à **horizon 2030**. Il est important que tous les sujets soient dorénavant **mutualisés et pensés ensemble, dans l'intérêt de tous !**

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

TRAVAUX RUE DES LAVOIRS

*Les derniers travaux vont
démarrer*

Les élus de la Communauté de Communes FerCher soucieux d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver la ressource ont depuis 2014 mis en oeuvre les prescriptions de la déclaration d'utilité publique de 1982 pour la protection du Champ Captant de l'Île Soubiran qui alimente en eau potable les communes de Saint-Florent-sur-Cher et Villeneuve.

Il y a eu tout d'abord des travaux au niveau des puits eux même, du pompage et du traitement de l'eau et en 2017 et 2018 la requalification du réseau d'assainissement collectif et du réseau de pluvial de la rue Roger Salengro de Saint-Florent-sur-Cher.

Coût des travaux :

Eau potable et assainissement :

578 686,36€

Eaux pluviales :

246 725,67 €

Dès 2020, FerCher a commencé les études pour poser le réseau d'assainissement rue des Lavoirs, les travaux ont commencé fin 2022 afin que la commune de Saint Florent puisse finaliser les études pour l'aménagement de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux secs et la sécurisation de la rue. Lors de ces travaux, le réseau d'eau potable qui était vétuste et fuyard a aussi été renouvelé ainsi que les branchements des particuliers en domaine privé dont un grand nombre étaient en plomb.



Coût des Travaux :

Eau potable :

538 975,18€

dont subvention DETR :

179 658,39€.

Assainissement :

905 620,58€

dont subvention DETR

377 341,91€.

Comme vous pouvez le constater, vos élus n'hésitent pas à investir pour vous assurer un service de la meilleure qualité possible tout en limitant les hausses du prix du M³ d'eau.

Les prochains gros travaux à venir sont, dans le cas du plan de résilience subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, **le remplacement d'environ 3km de canalisation entre Plou et Civray** (Lieu-dit Le Brandy) et **le remplacement de la canalisation et des branchements rue Henri Massicot à Saint-Florent-sur-Cher** pour un montant estimé d'environ 530 000€ HT ainsi que la réhabilitation du réservoir du Breuil pour un montant estimé de 445 000 € HT. Ces travaux devraient débuter début 2025

FIN 2024

RÉFORME SUR LES REDEVANCES

*Réforme des redevances de l'agence
de l'eau figurant sur vos factures d'eau
à compter du 1^{er} janvier 2025*

Dans le cadre de la loi des finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023.

Cette réforme aura une incidence financière sur vos factures dès l'exercice 2025. La redevance eau subira une augmentation comme pour la redevance assainissement. Si la Communauté de Communes perçoit bien ces redevances, elle se doit de les reverser dans leur intégralité à l'Agence de l'Eau.

Contrainte d'appliquer cette réforme, et consciente de l'impact financier que celle-ci génère, la Communauté de Communes **n'a voté que 2% d'augmentation** sur le prix du m³ d'eau et assainissement pour l'exercice 2025. Augmentation moindre que celle préconisée par le schéma directeur d'eau potable de la collectivité mais nécessaire pour faire face aux opérations de travaux conséquentes à venir sur son territoire. **Il s'agit là d'un choix politique assumé de rendre la ressource en eau accessible à tous, tout en continuant la modernisation des réseaux et des infrastructures.**

**GRÂCE AUX REDEVANCES PERÇUES,
DES RÉSULTATS CONCRETS**



296 M€

engagés par les agences de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées en zones de revitalisation rurale ou équivalent (année 2022)



142
MILLIONS DE M³

d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par les agences de l'eau de 2019 à 2022

ARRÊT DU CUIVRE 2025

D'ici 2030 le réseau de téléphone historique s'arrêtera suivant un programme progressif, ce qui veut dire que le téléphone analogique RTC (prise en « T ») et l'internet par ADSL, VDSL ou SDSL ne fonctionneront plus et que pour continuer à bénéficier d'internet il faudra souscrire un abonnement à la fibre optique.

Heureusement, les élus de FerCher avaient su anticiper et ont investi 1 100 000 € pour déployer le réseau de Fibre sur le territoire de 2018 à 2019, ce qui a permis aux particuliers de télétravailler pendant la crise du Covid et aux entreprises d'avoir des débits suffisants pour permettre des transferts de données importants. Le territoire de FerCher est à ce jour couvert à 99,7% (**pour information la ville de Bourges dont le déploiement est assuré par Orange n'est couverte qu'à 97,4% soit 1 500 logements non desservis**).

Dans le cadre de l'arrêt du cuivre, pour ceux qui n'ont que le téléphone sans internet ni télévision, il existe des abonnements fibre avec uniquement la téléphonie (au même prix que l'abonnement RTC) ou pour ceux qui ont peur de ne pas avoir de téléphone en cas de coupure électrique, il existe des postes fixes avec une batterie qui fonctionnent sur les réseaux mobiles.

L'arrêt du cuivre concerne les particuliers, mais aussi les entreprises et tous les systèmes de télésurveillance, d'alarme (ascenseur, présence verte ou alarme anti intrusion...), pensez donc à les faire évoluer avant la coupure.

Pour FerCher, les communes de **Plou, Saint Caprais et Saint-Florent-sur-Cher** font parties du **lot 2** de fermeture cuivre, ce qui signifie qu'au **27/01/2025 la commercialisation d'offres sera terminée, tout nouvel abonnement devra être pris sur la Fibre.**

L'arrêt technique (fin du service) est prévu pour décembre 2025. Ces communes sont couvertes à 99,95% pour Plou, 100% pour Saint-Caprais et 99,99% pour Saint-Florent-sur-Cher (les % manquants correspondent à des habitations isolées qui sont prévues en raccordement à la demande). Au 30 septembre, le taux d'abonnement à la fibre pour ces communes est : Plou 67,5%, St Caprais 71,2%, St Florent 56,7%

Les communes de **Civray, Lunery et Primelles** font partie du **lot 3** de fermeture, donc arrêt de la commercialisation au **31/01/2026** pour un arrêt technique en décembre 2026. Ces communes sont couvertes à 99,2% pour Civray, 100% pour Lunery et 99,9% pour Primelles (l'atteinte des 100% est pour des bâtiments isolés en raccordement à la demande). Taux d'abonnement : Civray 65,9%, Lunery 55,8%, Primelles 56,6%

Villeneuve-sur-Cher est pressentie pour le **lot 4** : arrêt de la commercialisation en mars 2026, arrêt technique prévu en décembre 2027 (ces dates et les communes du lot 4 seront validées par l'ARCEP courant janvier 2025). Villeneuve est couverte à 98,4%, 1,6% en raccordement à la demande. Au 30 septembre le taux d'abonnement est de 36%. Pour **Mareuil-sur-Arnon** et **Saugy**, les dates ne sont pas encore connues, mais l'anticipation peut être utile afin d'éviter des désagréments. Actuellement Mareuil est couverte à 97,9% et Saugy à 100%. Taux d'abonnement : Mareuil sur Arnon 26%, Saugy 42%.

Pour savoir si votre logement est éligible à la Fibre optique, il faut aller sur le site

www.berryfibreoptique.fr et cliquer sur « Je teste l'éligibilité de mon adresse », remplir votre adresse complète (numéro, rue, cp et commune), valider et sur la droite de l'écran une photo de votre immeuble apparaît avec un numéro commençant par BAT18-xxxxxxx. Il vous faut communiquer ce numéro à l'opérateur internet que vous avez choisi. Dans de rares cas, il se peut que votre adresse ne soit pas (ou mal) référencée.

Dans ce cas, pas de panique, il faut dans un premier temps vous adresser au service d'urbanisme de votre mairie afin que la Base d'Adresse Nationale soit mise à jour et validée par la commune, puis appeler Berry Fibre Optique (l'opérateur d'infrastructure) au 02 45 45 00 30 ou de remplir le formulaire en ligne. Votre mairie peut vous y aider en cas de besoin de justificatifs.

En cas de travaux d'enfouissement de réseaux dans votre rue, l'éligibilité est bloquée le temps des travaux, il convient donc soit de souscrire un abonnement fibre avant les travaux, soit d'être patient pendant la durée des travaux...

Pour ceux en raccordement à la demande il faut contacter Berry Fibre Optique au 02 45 45 00 30 pour demander le raccordement.

Un délai de 2 à 6 mois est nécessaire pour faire les travaux d'extension du réseau, donc ne pas s'y prendre au dernier moment pour ne pas avoir de rupture de service...



BIEN VIVRE

VILLE À JOIE 2024 À CIVRAY

Une belle réussite

Après une édition à Villeneuve il y a 2 ans, à Saint-Caprais l'an dernier, cette année, Civray a eu l'honneur d'accueillir « Ville à joie » les mercredis 26 juin et 25 septembre de 17h à 20h lors du traditionnel marché de producteurs.

« Ville à joie » est un événement proposé par le PETR Centre Cher et depuis 3 ans, les communes de FerCher s'entendent pour l'accueillir à tour de rôle. Il s'agit d'une tournée itinérante qui sillonne les villages de moins de 1000 habitants. Elle met à l'honneur les services locaux et les producteurs du territoire à travers diverses animations. Si le but de « Ville à joie » est de ramener ou de refaire découvrir des services de proximité dans les villages,



d'amener les acteurs locaux de la santé, infirmières, associations, opticiens, test de glycémie, pour permettre à des publics isolés des soins d'assurer leur suivi et leur prévention, c'est aussi une occasion de faire revenir le lien social, que les voisins et voisines se (re)-rencontrent à travers des animations telles que blind test, karaoké, buvette...

Ainsi lors de ces 2 dates à Civray, les visiteurs ont pu rencontrer des experts dans le domaine de la santé, comme des opticiens mobiles, des infirmières libérales, des fascia énergéticiennes, des énergéticiennes, le conseil régional infos jeunes, le pôle nutrition, un représentant du Contrat Local de Santé... et bien évidemment des jeux étaient proposés par Salamandre Igo...

Jeunes et moins jeunes ont pu déambuler dans le parc de la mairie à la découverte de tous ces ateliers tout en profitant du marché de producteurs autour d'un verre et d'un repas proposés par les associations de Civray.

Une belle réussite et de beaux moments de convivialité grâce à tous les acteurs et à l'équipe dynamique de « Ville à joie » !
Prochain rendez-vous est donné en 2025 dans une commune de FerCher !



CECI N'EST PAS UN DÉMARCHAGE
CE SONT LES SECOURS QUI VOUS
RAPPELLENT

0800 112 112

NUMERO UNIQUE
DES SERVICES DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS
SAMU
POLICE
GENDARMERIE

DECROCHEZ SANS CRAINTE



TERRITOIRE À L'HONNEUR POUR MON CHER ARBRE



Le Département du Cher a organisé cette année la première édition du concours Mon Cher Arbre, destiné à mettre en valeur les arbres remarquables de la région. Parmi 46 candidatures, un chêne de 230 ans situé à Lunery, avec une circonférence de 4,98 mètres, a remporté le premier prix. Ce chêne avait été proposé par deux participants, mais c'est Sandrine Bonnin qui a été récompensée, ayant soumis sa candidature en premier.

Un autre chêne de la commune de Plou faisait également partie des 16 arbres finalistes, confirmant la richesse naturelle du territoire. Ce concours souligne l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine végétal local, tout en reflétant la fierté collective du territoire FerCher.

Félicitations aux lauréats et à tous les participants pour cette belle réussite !

SITE INTERNET POUR LE TERRITOIRE

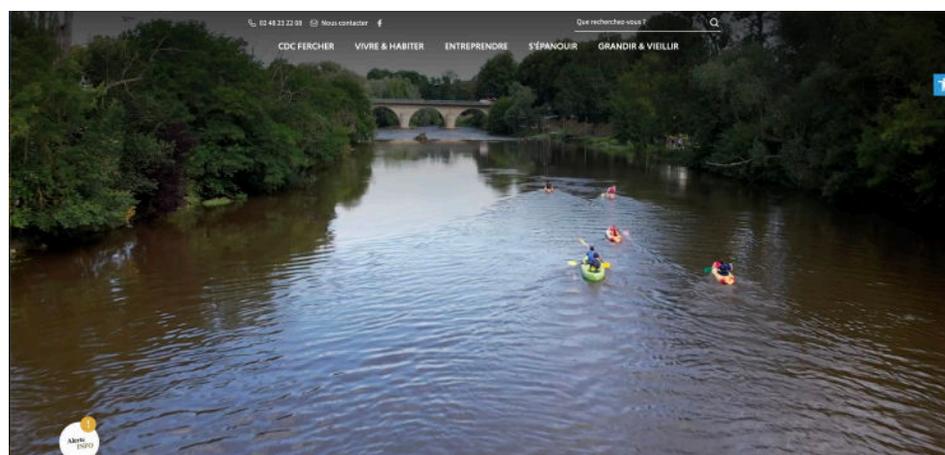
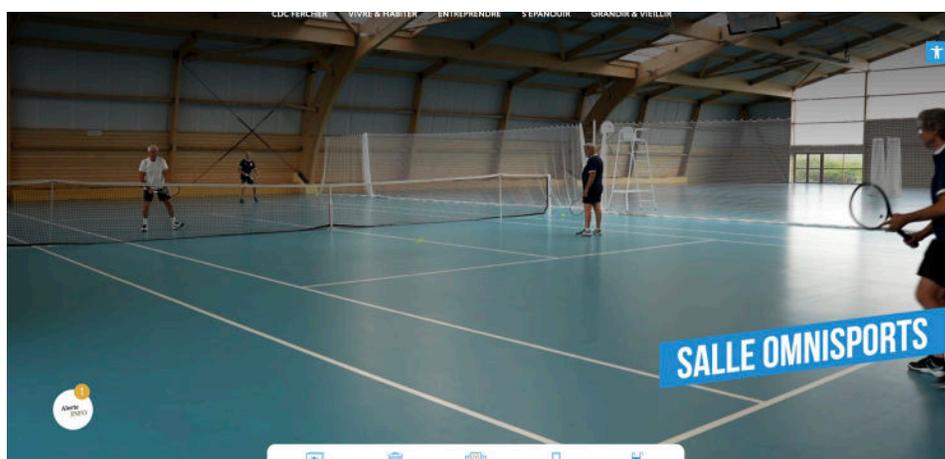
Une ambition de modernisation pour un site fonctionnel et attractif.

Les élus de la Communauté de Communes FerCher ont placé au cœur de ce projet une volonté forte : créer un outil moderne, fonctionnel et agréable à utiliser, qui réponde véritablement aux attentes des habitants, des entrepreneurs et des collectivités du territoire. Ce nouveau site internet a été conçu pour devenir une ressource incontournable permettant de diffuser des informations essentielles et de valoriser les atouts du territoire.

Les élus ont souhaité que ce site soit plus qu'un simple outil d'information : il doit être intuitif, esthétiquement attractif et pratique pour tous ses utilisateurs. Pensé comme une vitrine du dynamisme et de la richesse de FerCher, il mettra en lumière les opportunités pour les visiteurs et les porteurs de projets qui souhaitent découvrir, visiter ou s'implanter dans la région.

Pour garantir un résultat à la hauteur de ces ambitions, un prestataire spécialisé dans les collectivités territoriales a été sélectionné, avec pour mission de concevoir un site répondant aux exigences techniques, tout en offrant une navigation agréable et accessible. Les élus et les services communautaires ont travaillé en étroite collaboration pour mutualiser leurs efforts, en veillant à ce que ce site soit aussi fonctionnel qu'attrayant.

Avec une mise en ligne début 2025, ce site incarne une démarche d'innovation et de proximité, témoignant de l'engagement des élus à moderniser les outils de communication au service des habitants et du territoire. La société UTOPIA a été choisie pour la conception de ce site, avec un budget total de 11 300 €.



Nous tenons à nous excuser si certaines informations peuvent être erronées à ce stade. Une mise à jour quotidienne sera mise en place pour corriger et actualiser les données.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer continuellement cet outil.

contact@cc-fercher.fr
www.ccfcher.fr



14 mars 2025

Fête de la
Saint Patrick
de Civray



19h

Salle des fêtes
Chemin de la Garenne



20h

Feu d'artifice
au stade Boulou

20h30

Musique
traditionnelle
irlandaise



« **Last Order** »



groupe orléanais

